

Séance de la Commission d'établissement de l'Elysée

Jeudi 9 février 2017 de 18h30 à 21h

Collège de l'Elysée, Atrium

Parents :	Mmes Florence Auras (Présidente), Sylvie Pellaton Leresche , Virginie Langerock , Hamila Husmann , M. Alexandre Flückiger
Professionnels :	Mmes Marianne Jaermann , MM. Pierre Cambrosio , Christophe Pidoux (Directeur), Hughes Renaud
Associations :	Mmes Véronique Biollay Kennedy , Magali Weber
Politique :	Mme Aude Billard
Absents/Excusés :	Mmes Michèle Lizzola , Lucy Trochet , MM. Vincent Cruchon , Jean-Michel Ruiz , Guillaume Weber

1. **PV de la séance du 13 octobre 2016**

Accepté après corrections.

2. **L'ordre du jour :**

Accepté.

Démissions :

MM. Pierre **Cambrosio** et Hughes **Renaud**, tous deux membres du quart enseignants depuis les débuts de la CET de l'Elysée. Un appel a été lancé à la Conférence des maîtres pour recruter de jeunes enseignants représentant à la fois le primaire et le secondaire.

Admissions :

Deux représentantes du quart parents : Mmes Halima **Husmann** (responsable pédagogique au CHUV dans le domaine de la psychiatrie et psychothérapie, ancienne membre de la CET de Mon-Repos) et Virginie **Langerock** (journaliste).

Le quart politique est à nouveau représenté par Mme Aude **Billard** (professeur en informatique EPFL, élue socialiste et habitante du quartier sous-gare)

Pour le quart associatif, M. Jean-Michel **Ruiz**, membre de l'Association des Parents d'Elèves et ancien élève de l'Elysée, est intéressé à entrer dans la Commission.

Mme Véronique **Biollay Kennedy** accepte de représenter la CET de l'Elysée au Conseil d'établissement en tant que membre du CPO.

A prévoir : la date d'un apéritif pour marquer ces départs et ces arrivées.



3. Echange des quatre-quarts

Parents :

La Présidente présente les résultats du sondage auquel les parents étaient invités à répondre dans la lettre qui les informait de la séance prévue pour élire leurs nouveaux représentants à la CET.

Nombre de répondants : 31 pour environ 800 lettres envoyées.

Résumé des réponses (L'ensemble des résultats, question par question, est annexé au PV).

Questions sur le thème des prochaines soirées des parents : "Apprendre à apprendre" arrive en tête des préférences.

Questions sur leurs connaissances de la CET : la majorité des répondants connaît l'existence et le rôle de la CET et savait qu'elle pouvait se porter candidat. Par contre, elle ne connaît pas le site de l'Elysée.

Améliorations souhaitées et problèmes évoqués : les horaires du matin, le système d'annonce des absences, une meilleure communication entre l'école et les parents (informatisation, transparence, disponibilité), entre l'école et les associations du quartier.

Réactions et décisions :

Au vu du faible taux de participation à ce sondage, refaire passer des questionnaires auprès des parents pour améliorer la représentativité des résultats, par exemple, lors de la prochaine soirée des parents ou autres manifestations organisées à l'école.

Demander leur avis sur des projets précis de la CET.

Trouver un moyen de communiquer ces résultats aux intéressés.

Dans cette idée, élaborer un document qui donne le nombre exact de réponses aux questions du sondage. A mettre en annexe au PV de cette séance.

La Présidente fait le compte-rendu de la dernière séance du Conseil d'Etablissement, en particulier des actions d'autres CET susceptibles d'intéresser celle de l'Elysée.

La CET d'Entre-Bois a organisé une soirée des parents concernant le harcèlement. Ce thème a déjà été évoqué à la CET de l'Elysée pour une prochaine édition et reconnu comme une priorité par certains membres.

Certaines CET ont composé plusieurs types de flyers, par exemple pour annoncer la journée d'accueil des élèves de 7^{ème} et de leurs parents. Tous les établissements lausannois semblent organiser ce type d'événements, sauf l'Elysée. A prévoir pour la rentrée 2017. Un autre flyer a été envoyé à tous ces nouveaux élèves pour les informer de la « bonne conduite » à respecter dans l'établissement.

4. Règlement de l'établissement : état des lieux

Rappel est donné des grandes lignes du nouveau règlement qui vise notamment à le simplifier tout en répondant aux exigences de la LEO. Quelques modifications ont été introduites par rapport à la version approuvée en Commission. Elles font suite à l'évaluation très juridique qui en a été faite par les services de la DGEO. Par exemple, les articles touchant les enseignants ont été supprimés.

Remarques et commentaires :

- N'y a-t-il pas contradiction entre les articles 3c et 6c, à savoir entre le premier qui précise que les élèves « n'entrent pas dans les bâtiments avant leurs premiers cours du matin et de l'après-midi » et le second qui concerne les conditions d'utilisation de l'Atrium ? Le message n'est pas jugé très clair.

Pour le Directeur, ces 2 articles font référence à deux objets différents. Le 3c régit les comportements avant les cours et le 6c ceux pendant la récréation et les repas dans l'Atrium. Ce dernier implique aussi que les élèves doivent quitter le bâtiment à 13h, lors de la reprise des cours.

- Les articles concernant la gestion des absences et les demandes de congé ne seraient pas suffisamment précis, l'art. 10b, en particulier, qui demande aux parents de remettre une justification écrite dès le retour de l'élève.

N.B. : Toute désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession utilisée s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.



Le Directeur précise que la LEO impose un certain nombre d'obligations aux établissements, par exemple, qu'ils annoncent aux parents l'absence des élèves et les absences non justifiées.

Décision : demander l'avis à M. Alexandre Flückiger.

Projet d'illustration du règlement :

L'abandon du projet est aussi justifié par ces contraintes formelles de la LEO. Celles-ci imposeraient que toutes les images soient approuvées au niveau cantonal. Ce point suscite des regrets du côté des représentants des parents compte tenu du travail déjà effectué en Commission ; les interrogations aussi de ceux qui mentionnent l'existence de règlements illustrés dans d'autres établissements.

Pour le Directeur, ces règlements ont dû être introduits avant la LEO lorsque chaque établissement avait davantage de liberté concernant leur forme et leur contenu. Actuellement, la question est la suivante : pourquoi investir dans un projet d'illustration qui coûte cher, s'il comporte le risque d'être refusé par le canton ? Pour certains enseignants, l'illustration du règlement n'est pas jugée nécessaire à l'Elysée où les élèves sont au niveau du secondaire et connaissent les règles à respecter qui leur sont encore précisées en début d'année.

La Commission décide toutefois de préavisier positivement cette version du règlement.

5. Soirée-parents

La Commission retient le thème "Apprendre à apprendre" pour la soirée de 2017, planifiée pour octobre, son organisation sera avant tout portée par les représentants des parents. Un groupe de travail est créé à cet effet.

Le thème du harcèlement revient dans les discussions. Au vu de son importance, il est prévu d'inclure une soirée des parents sur ce thème dans le cadre plus large d'un projet d'établissement qui, selon le Directeur, ne peut être envisagé avant 2018.

6. Grille-horaire : journées de 9 périodes et AMS

La Direction rappelle que la LEO rend les exceptions accordées pour les AMS difficiles. Ces après-midis sont aussi à considérer comme une chance pour les élèves de faire du sport entre camarades d'école. Toujours selon la LEO, les AMS sont gérés en fonction des contraintes propres à chaque établissement. L'Elysée a donné sa préférence à la tranche horaire de 15h30 à 17h.

Certains représentants des parents souhaitent que ces activités puissent être planifiées bien à l'avance, de préférence sur un semestre. Une représentante des enseignants relève que toutes les dates des AMS sont annoncées pour 6 mois et les élèves sont priés de les noter dans leur agenda aux semaines correspondantes.

Sur le point des journées de 9 périodes, le Directeur précise que cette configuration reste exceptionnelle.

7. Communication école-parents

Les représentants des parents demandent une réaction sur l'exemple d'agenda électronique proposé par la Présidente pour améliorer la planification des activités scolaires des enfants et l'emploi du temps des parents. Ils mentionnent à nouveau leur souhait d'obtenir une liste de classe. Celle-ci est jugée nécessaire au vu de l'importance pour les parents de nouer des contacts entre eux pour aider les enfants à répondre au mieux aux exigences de leur scolarité.

Une représentante des enseignants souligne que l'agenda reste l'instrument le plus fiable pour communiquer de manière active avec les parents. L'agenda électronique renvoie passivement les parents à un site internet avec le risque, plus élevé que pour l'agenda traditionnel, de ne pas être consulté, de manquer de souplesse dans la planification des activités scolaires et de ne pas être mis à jour correctement.

La Commission pourrait toutefois tenter de trouver un compromis entre ces deux points de vue.

N.B. : Toute désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession utilisée s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.



Le Directeur rappelle à nouveau que, d'un point de vue légal, il n'est pas possible actuellement d'exiger des enseignants qu'ils établissent une liste de classe. Le médiateur connaît aussi les risques de dérapages et de complications lorsque des numéros de téléphone sont utilisés avec malveillance. Cette question devrait néanmoins être abordée en Conseil de classe.

8. Divers

Rencontre entre la CET et le comité des élèves :

Un groupe de travail, composé de Mmes Virginie Langerock et Magali Weber, est créé pour organiser la prochaine rencontre. Enseignants de référence : M. Jan Mrasek et Mme Cathy Rimm qui assurent les contacts avec le Conseil des élèves.

Prochaines séances : le lundi 3 avril, 18h30 au CPO et le mardi 30 mai, 18h30 dans l'Atrium.

Sylvie Pellaton Leresche

Lausanne, avril 2017/SEP+S/mtl

Annexe : résultats du sondage des parents 2016

place Chauderon 9 case postale 5032 1002 Lausanne tél. 021 315 64 18 fax 021 315 60 04 cet@lausanne.ch

N.B. : Toute désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession utilisée s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.